

Assurance soins ambulatoires



Le gardiennage est le premier secteur où l'assurance ambulatoire a été négociée. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020 et prévoit le remboursement des frais médicaux chez les médecins ou les spécialistes, pour les analyses médicales, les médicaments, les traitements dentaires et le matériel optique. Vous voulez en savoir plus ? Scannez le code QR !



Calendrier de poche

Grâce au calendrier de poche que vous retrouverez dans ce FGTB Gardiennage, vous avez non seulement une vue d'ensemble des principales règles de planification dans votre secteur, mais vous pouvez également suivre plus facilement vos propres prestations.



LES HEURES CONTRACTUELLES 2023

Les heures contractuelles dans le gardiennage représentent la durée mensuelle minimale de travail ou l'ensemble des heures de présence et heures assimilées. Elles s'appliquent à tous les employés opérationnels et ouvriers opérationnels.

	Régime 6 jours / semaine		Régime 5 jours / semaine	
	Nbre jours	Nbre heures	Nbre jours	Nbre heures
Janvier	25	154h15	21	155h24
Février	24	148h05	20	148h00
Mars	27	166h36	23	170h12
Avril	24	148h05	19	140h36
Mai	24	148h05	20	148h00
Juin	26	160h25	22	162h48
Juillet	25	154h15	20	148h00
Août	26	160h25	22	162h48
Septembre	26	160h25	21	155h24
Octobre	26	160h25	22	162h48
Novembre	24	148h05	20	148h00
Décembre	25	154h15	20	148h00

À l'occasion des jours de fête communautaire, le nombre de jours et d'heures est fixé comme suit :

Communauté	Régime 6 j. / sem.	Régime 5 j. / sem.
Flamande (juillet)	24 jours - 148h05	19 jours - 140h36
Française (septembre)	25 jours - 154h15	20 jours - 148h00
Germanophone (novembre)	23 jours - 141h55	19 jours - 140h36

Vous voulez avoir une chance de remporter un week-end dans l'un de nos centres de vacances Floreal ? Scannez le code QR, regardez les trois vidéos et répondez ensuite aux questions ci-dessous. Envoyez vos réponses à press@accg.be avant le 1^{er} janvier 2023. Bonne chance !



1. À quoi sert l'application 'doctors online' ?
 - a. À obtenir un avis médical
 - b. À prendre rendez-vous chez un dentiste
 - c. À acheter des médicaments
2. À combien s'élève la franchise ?
 - a. 15 €/an
 - b. 20 €/an
 - c. 25 €/an
3. Quel est le montant maximum remboursé par l'assurance ?
 - a. Maximum 170 €
 - b. Maximum 200 €
 - c. Maximum 270 €
4. Combien de jours faut-il attendre pour les frais introduits soient visibles dans la plateforme ?
 - a. 2 jours
 - b. 12 jours
 - c. 22 jours
5. Que se passe-t-il lorsque le pharmacien scanne le code-barres de AssurPharma ?
 - a. AXA envoie un formulaire de remboursement
 - b. Vos frais sont automatiquement remboursés par AXA
 - c. Vous bénéficiez d'une réduction sur les médicaments



CG flash

Belgique
P.B.
1099 Bruxelles X
BC 309659

Lettre périodique de La Centrale Générale-FGTB / Nov. 2022

GARDIENNAGE Avantages sociaux

Prime syndicale

En tant qu'ouvrier ou employé du secteur du gardiennage, vous avez droit à une prime syndicale de 145 €. Dix journées prestées ou assimilées donnent droit à 1/12 du montant annuel, c'est-à-dire 12,08 € pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022.

Allocation extraordinaire de vacances

Avez-vous travaillé en tant qu'ouvrier dans le gardiennage pendant la période de référence du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022 ? Alors, vous avez droit à une allocation extraordinaire de vacances. Cette allocation 2021-2022 s'élève à 8,33 % du salaire brut.

IMPORTANT

Fin novembre, vous recevrez un titre papier pour la prime syndicale (couleur : gris) et un titre papier pour l'allocation extraordinaire de vacances (couleur : orange). **Veillez remettre les deux documents signés à votre section dès que possible. Le paiement suivra à partir du 5 décembre.**

Prime d'équipe et de nuit

Si vous travaillez en équipes en tant qu'ouvrier ou employé opérationnel, vous avez droit à une prime d'équipe sectorielle de 2 % de votre salaire horaire brut à partir du 1^{er} novembre.



Pour tout travail effectué entre 20 h et 6 h du matin, vous avez également droit à une prime de nuit sectorielle, et ce, quel que soit le nombre d'heures effectivement prestées entre 20 h et 6 h du matin = application plus large de la prime de nuit. Entre 20 h et 22 h, cette prime de nuit s'élève à 12 % de votre salaire horaire brut (sans indemnités éventuelles) ; entre 22 h et 6 h, elle est de 22,5 % du salaire horaire brut.

Ces primes remplacent les éventuelles primes inférieures pour le travail en équipe ou de nuit convenues dans l'entreprise. Cependant, les primes plus élevées pour cela, convenues au niveau de l'entreprise, restent en vigueur.

IMPORTANT

La prime d'équipe et la prime de nuit ne sont pas cumulables. Toutefois, vous pouvez les cumuler avec les primes pour le travail du samedi, du dimanche ou pendant un jour férié.

Frais de transport

À partir du 1^{er} novembre 2022, cette prime sera portée au niveau du tarif de l'État (indemnité kilométrique prévue pour les fonctionnaires).

Le nouveau tarif est de 0,417 €/km (auparavant 0,30 €/km) et sera adapté automatiquement lorsque le tarif de l'État sera adapté.

Vous avez droit à la prime frais de transport en cas de :

- prestation effective après un appel hors planning
- prestation effective dans le cadre d'un pool flexible
- les frais de transport pour :
 - missions spéciales imposées par l'employeur et nécessitant l'utilisation d'un véhicule privé
 - missions consécutives (déplacements entre 2 sites)
 - déplacements avec son propre chien.

E.R. : W. Van Heetvelde, Centrale Générale-FGTB - Rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles

NOUVEAUX SALAIRES DANS LE GARDIENNAGE

Employé



Les salaires des employés administratifs et opérationnels seront indexés de 2 % à partir du 1^{er} décembre 2022. Vous trouverez ci-dessous un tableau reprenant les différents montants par catégorie jusqu'à 20 ans d'expérience. Vous avez plus d'expérience ? Alors rendez-vous sur www.fgtbgardiennage.be ou scannez le code QR.

Salaires (en euros)

Années d'exp.	Cat. 1		Cat. 2		Cat. 3		Cat. 4	
	STAT	TF	STAT	TF	STAT	TF	STAT	TF
0-12	2585,92	2752,31	2837,72	3004,10	3015,03	3181,43	3200,29	3366,70
13	2599,32	2765,67	2864,05	3030,39	3050,74	3217,10	3262,91	3429,28
14	2613,92	2780,33	2891,04	3057,40	3088,32	3254,74	3317,16	3483,49
15	2627,07	2793,44	2919,59	3085,97	3128,38	3294,74	3373,32	3539,67
16	2631,11	2797,48	2941,75	3108,13	3150,58	3316,95	3399,95	3566,32
17	2631,11	2797,48	2941,75	3108,13	3175,49	3341,85	3442,72	3609,08
18	2642,45	2808,84	2964,99	3131,37	3205,43	3371,80	3491,58	3657,95
19	2642,45	2808,84	2964,99	3131,37	3205,43	3371,80	3528,66	3695,02
20	2653,67	2820,07	2974,99	3141,33	3227,69	3394,07	3571,51	3737,88

Années d'exp.	Cat. OP1			Cat. OP2		Cat. OP3		Cat. OP4		Cat. OP2+
	STAT 1a	STAT 1b	TF	STAT	TF	STAT	TF	STAT	TF	TF
0-12	2729,14	2837,72	3004,10	2793,00	2959,39	3054,74	3221,10	3446,45	3612,79	3171,63
13	2749,28	2864,05	3030,39	2793,00	2959,39	3054,74	3221,10	3446,45	3612,79	3171,63
14	2770,33	2891,04	3057,40	2866,97	3033,35	3141,37	3307,74	3446,45	3612,79	3247,17
15	2791,62	2919,59	3085,97	2866,97	3033,35	3141,37	3307,74	3446,45	3612,79	3247,17
16	2804,96	2941,75	3108,13	2941,04	3107,40	3227,83	3394,20	3446,45	3612,79	3322,65
17	2807,14	2941,75	3108,13	2977,82	3144,23	3271,09	3437,46	3446,45	3612,79	3360,20
18	2816,46	2964,99	3131,37	2989,70	3156,10	3285,53	3451,90	3500,95	3667,31	3372,37
19	2822,43	2964,99	3131,37	2989,70	3156,10	3285,53	3451,90	3500,95	3667,31	3372,37
20	2833,94	2974,99	3141,33	3013,34	3179,68	3314,31	3480,70	3609,81	3776,18	3396,39



Ouvrier

Dans le gardiennage, les salaires augmenteront de 2 % à partir du 1^{er} décembre 2022 (voir ci-dessous). De plus, en tant qu'ouvrier, vous avez également droit à diverses primes (voir ci-dessous). Enfin, vous disposez également de chèques-repas : 3,70 € pour le transport de fonds - personnel non roulant, 8 € pour le transport de fonds - personnel roulant, 4,46 € pour les administratifs et 4,19 € pour les travailleurs opérationnels.

Salaires (en euros)

Fonction	Classe	Salaire normal	Salaire d'embauche*
Agent statique - catégorie de base	SB	16,9254	16,0791
Agent statique qualifié	SQ	17,1290	16,2726
Agent statique expert	SE	17,3327	16,4661
Agent statique langues	SEL	17,5360	16,6592
Agent mobile	M1	17,3327	16,4661
	M2	17,5360	16,6592
Transporteur de fonds	TF-TR	20,2377	19,2258
Collaborateur Vault/processing	TF - PRVA	18,3702	17,4517
Brigadier-instructeur	BI	18,3572	17,4393
Bodyguard	SBG	18,3572	17,4393
Transporteur de munition	TM	20,5059	19,4806
Homme de métier	G	16,9254	16,0791
BASES MILITAIRES			
Agent statique bases militaires	SMB	20,5059	N.A.
Agent statique - portier - bases militaires	SMBP	20,5555 (SMB+ 0,0496 €)	N.A.
Brigadier - bases militaires	MBB	20,5803 (SMB+ 0,0744 €)	N.A.

* Salaire d'embauche = 95 % du salaire normal durant 3 mois.

Primes (en euros)

Prime port d'arme	0,2288/heure
Prime transport de fonds	0,1219/heure
Prime prestation avec chien (= 99,16 €/mois + prime/h)	0,3047/heure
Vêtements de travail - entretien (temps plein)	16,92/mois
Vêtements de travail - entretien (temps partiel)	8,46/mois
Prime stand-by (intervention après alarme)	6.95/24 heures ou 48,65/semaine
Prime rappel hors planning dans les 48 heures	0,5485/heure
Prime pool flexible	0,5485/heure
Prestations de samedi	18 % du salaire horaire effectif avec un minimum de 3,0466 €
Prestations de dimanche	23 % du salaire horaire effectif avec un minimum de 3,8928 €
Jours fériés	30 % du salaire horaire effectif avec un minimum de 5,0776 €
Prime d'équipe	2 % du salaire horaire brut (sans indemnités éventuelles)
Travail de nuit (entre 20 h et 22 h)	12 % du salaire horaire brut (sans indemnités éventuelles)
Travail de nuit (entre 22 h et 6 h)	22,5 % du SB - 3,8082 €

Toutes les primes sont cumulables (sauf la prime d'équipe et de nuit) ; le transport de fonds a d'autres primes pour les jours du weekend et jours fériés (samedi : +50 % du salaire horaire effectif et dimanches, jours fériés : +100 % du salaire horaire effectif).